

Affaires Culturelles

REF : DAC2017013

Signataire : TA/HR

Séance du Conseil Municipal du 18/05/2017

RAPPORTEUR : Magali CHERET

OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et les Tréteaux de France (SARL) et attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle pour la réalisation de leurs espaces de travail.

EXPOSE :

Les Tréteaux de France, Centre Dramatique National itinérant, ont choisi d'implanter leurs bureaux et leurs espaces de travail au 2 rue de la Motte à Aubervilliers à partir du second semestre 2017.

Créés en 1959 par Jean DANET qui voulait « porter le théâtre là où il n'était pas », les Tréteaux de France sont devenus CDN en 1971 avec une spécificité de taille qui est que ce Centre Dramatique ne dispose pas de lieu de diffusion. Ainsi la diffusion des spectacles s'est d'abord faite sur des tréteaux mobiles et sous chapiteau. Depuis le début des années 2000, elle s'est faite en lien avec les collectivités : les Tréteaux de France créent, coproduisent et diffusent ainsi leurs créations au sein de scènes nationales et de théâtres partout sur le territoire. Robin RENUCCI, nommé à leur tête en 2011, poursuit cette mission avec un projet qui repose sur le développement de la création, de la transmission, de la formation et de l'éducation populaire.

Sa nature de CDN nomade le place sous la seule tutelle des services centraux du ministère de la Culture, qui sont les seuls partenaires publics permanents de son fonctionnement.

Aujourd'hui, les contraintes qui sont liées à l'absence de lieu de création et de répétition et la volonté de Robin RENUCCI de développer des activités de transmission et de formation notamment conduisent les Tréteaux de France à vouloir se doter d'un espace de travail combinant des bureaux et trois salles de travail et de répétition. Ce projet ne vise pas à créer un lieu de diffusion : si deux des trois salles de travail qui vont être créées disposeront d'accès leur permettant d'être habilités à recevoir du public, celui-ci ne sera accueilli que dans le cadre des activités de création, de formation ou d'action culturelle qui pourront y être proposées.

Les Tréteaux de France ont vocation à rester nomades et cette adresse de travail ne correspond donc pas à l'implantation d'un nouveau CDN sur la ville d'Aubervilliers.

Néanmoins, cette installation, qui est un signe de l'attractivité de notre ville, permettra d'enrichir son paysage culturel et un travail sera effectué notamment en lien avec la Direction des Affaires culturelles afin de favoriser la porosité entre les activités des Tréteaux de France et les habitants, notamment les plus jeunes.

Le montant global du projet étant de 668 539,51 € HT, les Tréteaux de France ont sollicité pour leur implantation à Aubervilliers, en complément de l'engagement financier de leur tutelle, plusieurs partenaires institutionnels dont le Ministère de la culture (DGCA), la Région d'Ile- de-France ainsi que la ville d'Aubervilliers.

En raison de l'intérêt local et du rayonnement que représente cette installation sur le territoire, la Commune d'Aubervilliers souhaite s'y associer exceptionnellement en y contribuant financièrement.

Compte tenu des demandes faites à ses partenaires institutionnels et de la réponse que propose d'apporter pour sa part la ville d'Aubervilliers, le plan de financement devrait s'établir comme suit :

	MONTANT PARTICIPATION (EUROS)	PART FINANCEMENT
Ministère de la Culture - DGCA	255 000	38,14 %
FNADT (préfecture de région)	56 000	8,38 %
Conseil Régional d'Ile-de France	169 500	25,35 %
Ville d'Aubervilliers	20 000	2,99 %
Plaine Commune	20 000	2,99 %
Tréteaux de France	148 039,51	22,15 %

S'agissant de la participation communale, le montant sera versé sous la forme d'une subvention d'équipement inscrite au budget 2017.

Pour permettre son versement, le Conseil municipal doit adopter une délibération afin d'autoriser la Maire à signer avec les Tréteaux de France une convention fixant les modalités de participation de la Commune à la réalisation des travaux afin d'attribuer une subvention d'équipement de 20 000 euros pour leur réalisation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention entre la Commune d'Aubervilliers et les Tréteaux de France pour la réalisation des espaces de travail et d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 20 000 € pour la mise en œuvre de ces travaux.

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 MAI 2017

Présents :..... 27

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 18 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 mai 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, MM VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. SANON Guillaume
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. RUER Marc
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. KARROUMI Sofienne	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. BEAUDET Pascal
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

Mme AISSAOUI Djamila à donné procuration à Mme CHERET Magali à partir de la question n°81

M. RACHEDI Hakim étant arrivé à partir de la question n°81

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mme RABAH Hana, M. AIT-BOUALI Omar, Mme ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LE NOURY Nadia.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Séance du Conseil Municipal du 18/05/2017

N° 103

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2017013

Signataire : TA/HR

OBJET :Convention entre la Commune d'Aubervilliers et les Tréteaux de France (SARL) et attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle pour la réalisation de leurs espaces de travail.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention entre la Commune et les Tréteaux de France ;

Vu le plan de financement présenté par les Tréteaux de France pour la réalisation des travaux d'implantation à Aubervilliers ;

Considérant l'intérêt et le rayonnement que représente les activités et l'installation des Tréteaux de France sur le territoire d'Aubervilliers ;

Considérant l'intérêt de contribuer à la réalisation des travaux d'investissement nécessaires à l'implantation des espaces de travail ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la Maire à signer la convention entre la Commune d'Aubervilliers et les Tréteaux de France.

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur des Tréteaux de France à hauteur de 20 000 euros pour la réalisation des espaces de travail.

DIT que cette subvention d'un montant de 20 000 euros prévue dans la convention sera inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction	Code action
705	20422	313	TRETEAUX



L'adjoint délégué
Silvère ROZENBERG

Reçu en préfecture le : 19/05/2017
Publié le : 19/05/2017
Certifié exécutoire le : 19/05/2017



L'adjoint délégué
Silvère ROZENBERG